



CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT

Décision de labellisation étik

Société XELIANS
ZI du Val de Seine
15 Avenue Marcelin Berthelot
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Périmètre

La société XELIANS a souhaité inclure dans le périmètre de l'audit, l'ensemble des activités suivantes :

- Prestations de services d'archivage physique et électronique, prestations de services de gestion électronique de documents

Référentiel

Ce périmètre a été audité par rapport à la première version de la « Charte pour un développement éthique du numérique notarial » dont les exigences opérationnelles ont été portées dans la première version du référentiel d'audit associé, et conformément à la « Description du processus de labellisation ».

Décision

Au regard des résultats de l'audit mené par la société BUREAU VERITAS CERTIFICATION le 23 et 24 février 2021, mais aussi des mesures correctives que vous avez anticipées :

*Le président du Conseil Supérieur du Notariat,
Me David Ambrosiano, prononce :*

La labellisation de la société **XELIANS** sur le périmètre indiqué en tant que fournisseur de solutions numériques pour les notaires et leurs clients pour la période du 1er juin 2021 au 31 mai 2024.

Fait à Paris, le 1er juin 2021

Signature



CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT
60 boulevard de la Tour Maubourg
75007 PARIS